

**COMMUNE DE SEPMEs**

*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-06-05**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de Jason DENIS à 20h56

Arrivée de Gaby BARILLET à 21h14

Absent : M.CHOLLET Yohan

Nombre de membres en exercice : ... 12  
Nombre de présents : ..... 11  
Nombre de votants : ..... 11  
Date de convocation : 28 juin 2023

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.



**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame la Comptable publique, a transmis la liste des titres de recettes pour lesquels elle n'a pu procéder au recouvrement. Celles-ci s'élèvent à : 410,46€

Madame le Maire propose de retirer de la liste deux créances d'un montant total de 92,90€ pour lesquelles le recouvrement doit être exécutable.

Le conseil municipal,

Vu la demande présentée par Madame la Comptable Publique,  
Après avoir pris connaissance des listes de titres irrécouvrables,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** les demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 317,56€

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 13 juillet 2023 et publié le 13 juillet 2023

À SEPMEs, 13 juillet 2023

Le Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

